

# Séance du 23 septembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BACQUA Eric, Maire.

**Présents :** MM. LEFEVRE, DEPAUW, LABADIE, GUINEDOR, BRIFFAUT, LOUBRIAT, LAPEYRONIE, JEGOU.  
MMES DUBEROS, TELLIER, ROBIN, MOLL, MAYNARD.

**Absent excusé :** M. FOURGS.

**Secrétaire de séance :** Monsieur LABADIE Jean-Marc

## SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION AGENAISE (SDRA)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat mixte du SDRA a pour objet la révision du Schéma Directeur de la Région Agenaise.

C'est un document dont la finalité est de fixer les orientations stratégiques du territoire concerné (30 communes) en termes d'aménagement du territoire.

Il détermine, sur le long terme, la destination générale des sols.

Il permet de coordonner les programmes locaux d'urbanisation avec la politique d'aménagement du territoire.

Au regard de la loi SRU, les schémas directeurs doivent être transformés en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lors de leur prochaine révision, avant 2010.

D'où la nécessité de transformer le SDRA en SCOT.

Le SCOT est maintenant une compétence du Pays de l'Agenais, d'où la nécessité d'étendre le SCOT (ancien SDRA) au territoire du pays formé de 52 communes.

Les trois dimensions du SCOT sont :

- la dimension sociale,
- la dimension économique,
- la dimension environnementale.

### **Perspectives générales :**

Évolution du SDRA en SCOT qui doit permettre :

- la mise en cohérence des politiques de transport, de développement économique, d'habitat et d'environnement,
- la mise en cohérence des enjeux de solidarité spatiale et sociale,
- la mise en cohérence des projets à l'intérieur du périmètre tout en tenant compte des projets des territoires voisins.

Évolution du périmètre d'application : faire évoluer le périmètre afin que le Pays de l'Agenais, dans son ensemble, soit couvert par ce document d'urbanisme (soit 52 communes).

Évolution institutionnelle et transfert de compétence : fusionner le syndicat Mixte du SDRA avec celui du Pays de l'Agenais.

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET DE PAYS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que par le biais du contrat de pays, un appel à projet a été lancé concernant le volet TOURISME.

Il rappelle qu'à la fin de l'année 2007, un premier appel à idées a été lancé. Pour mémoire, il s'agissait de recenser les projets touristiques émergents ou confirmés, relatifs à

l'itinérance (randonnée pédestre, tourisme jacquaire, randonnée équestre, tourisme fluvial, cyclotourisme et services associés à ces pratiques) dans le but d'initier la construction de notre schéma local d'organisation touristique. Ce dernier fera l'objet d'un conventionnement de trois ans avec le conseil régional d'Aquitaine, au cours desquels les projets inscrits pourront être financés.

Grâce à ce recensement, ont été identifiés plusieurs axes de développement :

**Axe 1 : Maillage du territoire par différentes formes d'itinérance**

- cadre d'action 1-1 : obtenir un maillage de l'ensemble du territoire sur diverses pratiques d'itinérance,
- cadre d'action 1-2 : créer des produits touristiques
- cadre d'action 1-3 : développer la communication et la signalisation touristique en lien avec l'itinérance

**Axe 2 : développement de services dédiés à l'itinérance :**

- cadre d'action 2-1 : qualifier l'offre d'hébergements touristiques,
- cadre d'action 2-2 : autres services (aire de camping-car, aires de pique-nique, location de vélo, ...)

**Axe 3 : jalonnement du maillage en site de loisirs.**

**Le syndicat mixte du Pays de l'Agenais nous demande de bien vouloir nous faire part des projets précis qui entreraient dans un ou plusieurs de ces axes de développement et de nous faire parvenir un dossier avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008.**

Après la présentation des sites, le conseil municipal décide de présenter deux dossiers qui pourraient s'inscrire dans les cadres suivants :

- **Créer un produit touristique :**

**Circuit pédestre Eco-tourisme :** création d'un sentier botanique, site de protection de l'épilobe, maison passive éco-cube ; et en ce qui concerne le patrimoine : les lavoirs restaurés, l'église St Barthélémy classée, la restauration d'une partie des remparts.

**Création d'une aire de camping car :** en réaménageant une partie d'un parking existant situé au cœur du village.

## VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Pour information la vente du terrain communal à MM. HIDOUR et DUVAL aura lieu le 3 octobre 2008.

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par un particulier pour acheter un terrain communal situé sur le lotissement Escuran appartenant à sa propriété.

La décision est reportée à une prochaine réunion du conseil.

## URBANISME

**Lotissement de Roquemaure**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux promesses de vente ont été signées dernièrement.

Il reste que le lot n° 2 à vendre d'une superficie de 876 m<sup>2</sup> pour un prix de 29 864 €.

## LOCATION SALLE DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire déclare qu'il a été sollicité par Mme Annie-Claude BILLE GREVENT, d'une demande de location de salle au Foyer Rural pour donner des cours d'arts plastiques aux enfants de la commune âgés de 6 à 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- émet un avis favorable à la demande de Mme Annie-Claude BILLE GREVENT,
- déclare qu'elle utilisera la petite salle du Foyer Rural,
- fixe le prix de location mensuelle de la salle à 10 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## PROJET ÉCOMARCHÉ

Monsieur le Maire informe le conseil que la promesse de vente, concernant l'achat du terrain Patte d'Oie pour l'implantation d'un ECOMARCHE, a été signée le 12 Septembre 2008. Le permis devrait être déposé avant la fin de l'année.

Concernant l'accès à cette structure, Monsieur le Maire indique qu'il est prévu deux sorties sur la départementale RD15. Une des deux sorties pose problème dans le cadre de l'élaboration d'un tourne-à-gauche. En effet, le positionnement de ce dernier, côté Est, se trouverait dans l'axe de la sortie du lotissement d'Escuran, générant ainsi une situation problématique concernant l'aménagement.

Monsieur le Maire déclare au conseil qu'il fera le nécessaire avec l'entreprise afin de voir s'il est possible de supprimer cette deuxième sortie.

## ÉCOLES – RENTRÉE SCOLAIRE 2008/2009

Madame TELLIER Béatrice déclare que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Elle communique les effectifs :

Ecole maternelle :

- petite section	25	
- moyenne section	17	
- grande section	25	Total : 67 enfants

Ecole primaire :

- CP/CE1	21	
(13 CP et 8 CE1)		
- CP/CE1	22	
(14 CP et 8 CE1)		
- CE2	18	Total : 61 enfants

Total des deux écoles : 128 enfants

Les nouvelles dispositions concernant le restaurant municipal sont en cours et un bilan sera effectué dans les prochains mois.